

INQUIÉTUDE CROISSANTE POUR LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2021

Depuis 2015, le tableau de bord de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) assure un suivi des ménages en précarité énergétique et des politiques de lutte contre le phénomène. Les sources de données sont nombreuses, se complètent, se recoupent parfois, et permettent de dessiner un tableau le plus exhaustif possible de la situation. Pour autant, le portrait n'est pas complet et de nombreux ménages passent à travers les mailles du filet de l'observation (et de l'action) : les foyers qui restreignent leur chauffage et leur mobilité en vue de parvenir à payer les factures d'énergie, les ménages qui choisissent de payer leurs factures d'énergie au détriment d'autres postes de dépenses contraintes (alimentation, habillement, etc.).

Une forte aggravation des ressentis des ménages à propos de l'énergie en 2021

Les chiffres de cette édition du tableau de bord sont d'autant plus inquiétants que la majorité des sources de données ne sont pas encore disponibles pour les années 2020 et 2021, laissant un grand point d'interrogation à propos des impacts des crises générées par le COVID-19. Les structures d'accompagnement déplorent déjà les ralentissements imposés par les confinements successifs.

Extraits du rapport « Enquête longitudinale. Suivi d'une cohorte de 30 ménages en précarité énergétique accompagnés ou non-accompagnés. Les leviers et les freins à la sortie de la précarité énergétique », ONPE, 2021

« C'est le repérage qui a été le plus affecté par la crise sanitaire. En effet, la moitié moins de ménages ont été repérés en 2020 en raison de la mobilisation des services sociaux pour les thématiques en lien avec le COVID »

SLIME du Gard

« L'objectif annuel est de 470 diagnostics par an. Il n'a pas été atteint en 2020 en raison de la crise sanitaire qui a retardé les interventions. La moitié de l'objectif a été atteint »

SLIME de la Métropole Européenne de Lille

« La crise sanitaire du Covid a incontestablement ralenti le processus d'accompagnement, avec des périodes, parfois longues, de mise en sommeil des dispositifs. Les démarches et les contacts avec les travailleurs sociaux ont été rendus plus difficiles, et les recherches d'emplois quasiment à l'arrêt »

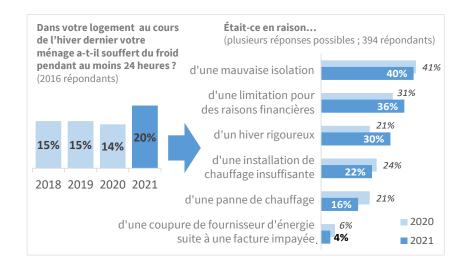
Romain Gournet, sociologue

« En ce moment on voit beaucoup de monde arriver, des gens qui souffrent de la crise sociale qui découle de l'épidémie avec du chômage partiel qui dure, une baisse de salaires à un niveau tel qu'ils n'arrivent plus à payer leur loyer, des personnes qui ne peuvent plus travailler, des étudiants. Encore que les étudiants ne nous sollicitent pas beaucoup. C'est dommage parce que les expulsions par le CROUS sont très rapides. Il n'y a pas de trêve hivernale donc c'est vraiment un vrai enjeu »

Fondation Abbé Pierre

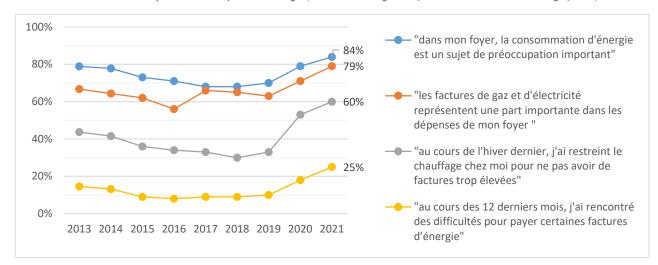
Les premières données des séries longues sont alarmantes. Selon le baromètre énergie-info du médiateur national de l'énergie, 20 % des ménages déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2020-2021, pendant au moins 24 heures (soit une augmentation de 43 % par rapport à l'année précédente). La « limitation de sa consommation pour des raisons financières » est en forte progression par rapport à 2020.

Synthèse du baromètre énergie-info, (médiateur national de l'énergie, 2021)



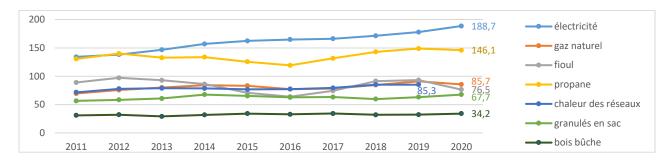
Les préoccupations des ménages sur le poste énergétique ont soudainement fortement progressé. En 2021, 84 % des ménages estiment que la consommation d'énergie est un sujet de préoccupation important dans leur foyer ; il s'agit du taux le plus élevé observé depuis la création du baromètre info-énergie du médiateur national de l'énergie en 2007. 79 % des ménages assurent que les factures de gaz et d'électricité représentent une part importante dans les dépenses de leur foyer (contre 71 % en 2020 et 63 % en 2019). Alors que les stratégies de restriction de chauffage visant à limiter les factures trop élevées semblaient de moins en moins fréquentes depuis 2013, elles ont bondi de de 50 % en 2020 à 60 % en 2021, soit près du double du taux de 2019. En 2020, 51 % des ménages déclaraient par ailleurs avoir souffert d'un inconfort thermique pendant au moins 24h pendant l'été.

Évolution du ressenti des Français sur leurs dépenses d'énergie (<u>baromètre énergie-info,</u> médiateur national de l'énergie, 2021)



Le taux d'effort énergétique fortement corrélé aux prix des énergies

Ces mesures de ressentis constituent de vraies alarmes, alors que la proportion de ménages dont le taux d'effort énergétique (TEE_3D) dépassant 8 % reste stable à 12,5 % en 2019, soit un taux identique à celui de 2010. En 2019, 3,5 millions de ménages sont concernés par un TEE_3D supérieur à 8%. Le travail sur la contribution des facteurs qui contribuent à faire fluctuer l'indicateur, réalisé dans le cadre de l'étude « 2010-2020 : efficacité et efficience des instruments de lutte contre la précarité énergétique » montre par ailleurs que l'évolution du prix des énergies est un des déterminants principaux de l'évolution de l'indicateur. Or, entre 2011 et 2020, le prix de l'électricité n'a cessé d'augmenter (+ 41 %), alors que près d'un tiers des Français se chauffe avec cette énergie (Enquête Nationale Logement (ENL) 2013). Le prix du gaz (qui chauffe environ 37 % des ménages en France, ENL 2013) a aussi connu une forte hausse de 23 % entre 2011 et 2020 après une baisse entre 2014 et 2016 et un rebond entre 2016 et 2019.



Cette augmentation des prix des énergies explique, entre autres, que la facture énergétique des ménages ne baisse pas, et tend au contraire à augmenter. Après avoir diminué entre 2014 et 2016, la facture totale d'énergie des ménages a nettement rebondi en 2017 et 2018, et continué d'augmenter en 2019, où elle représente 3 144 €/an dont 1 602 € pour l'énergie dans le logement et 1 542 € pour l'achat de carburant.

L'amélioration de la performance énergétique des logements a pourtant permis de modérer cette augmentation de la facture énergétique. La consommation énergétique du parc résidentiel a diminué de 12 % entre 2011 et 2019, soit 172 kWh/logement/an en moyenne en 2019. Néanmoins, le parc résidentiel français compte encore 4,8 millions de résidences principales en « passoires thermiques » (étiquette F et G de l'ancien diagnostic de performance énergétique), soit 16,7 % du parc. Chez les ménages les plus pauvres (premier quintile de revenus), cette proportion monte à 19,3 %, et plus précisément à 27,8 % pour les ménages locataires du parc privé.

La lutte contre la précarité énergétique peine à accélérer

Les aides financières à la rénovation énergétique des logements peinent à mobiliser les propriétaires bailleurs. Par exemple, parmi les **51 986 dossiers Habiter Mieux Sérénité engagés en 2020 pour la rénovation énergétique des logements,** seuls 3 609 (soit 7 %) concernaient les propriétaires bailleurs. Ces derniers sont éligibles à MaPrimeRénov' depuis le 1er juillet 2021. A cette date, 297 003 dossiers étaient déjà acceptés depuis le 1er janvier 2021 auprès des propriétaires occupants, dont 40 % à destination de ménages modestes et 23 % de ménages très modestes.

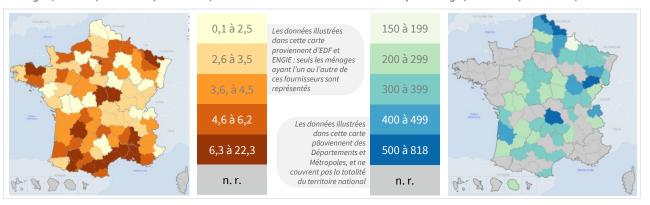
Les aides au paiement des factures d'énergie sont largement diffusées, mais connaissent des utilisations variables.

En 2020, parmi les 5,5 millions de chèque énergie distribués, 4,4 millions ont réellement été utilisés (pour 94 % d'entre eux auprès des fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel). Le montant du chèque énergie est compris entre 48 et 277 euros, selon les ressources du ménage. En décembre 2021, un second chèque énergie de 100 euros sera exceptionnellement envoyé pour pallier la hausse des prix du gaz et de l'électricité (soit environ 6 % de la facture énergétique moyenne pour l'énergie dans le logement).

En 2019, parmi les 47 départements répondants à l'enquête de la DHUP, **64 477 ménages ont bénéficié des fonds de solidarité logement (FSL) pour l'énergie, soit 21,8 millions d'euros**. En moyenne, cela représente une aide de 338 € par bénéficiaire, mais de très fortes disparités territoriales sont observées, l'aide étant distribuée par les Conseils Départementaux et les Métropoles, selon leur propre règlement intérieur. Certains territoires (par exemple le Nord et le Puyde-Dôme) privilégient des montants importants à un nombre restreint de bénéficiaires, quand d'autres (le Cher et la Nièvre) ont opté pour un montant plus faible, distribué à davantage de ménages.

Effectifs de bénéficiaires du FSL en 2019 pour 1 000 ménages (EDF 2019, ENGIE 2019, INSEE 2018)

Montant moyen du FSL énergie distribué en 2019 en euros par ménage (DIHAL 2019, INSEE 2018)



Les statistiques du Ministère de la Transition Ecologique (DIHAL) relèvent une diminution du nombre de bénéficiaires du FSL énergie de 6,3 % entre 2018 et 2019 (pour les 33 départements ayant répondu à l'enquête lors des deux années concernées). Une enquête approfondie serait nécessaire pour comprendre cette évolution.

Par ailleurs, trois programmes de certificats d'économie d'énergie dédiés à la lutte contre la précarité énergétique dans le logement sont en cours : SLIME (par le CLER, réseau pour la transition énergétique), ECCO DOM (par le CSTB et l'USHOM), et Toits d'Abord (par la Fondation Abbé Pierre).

Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) contribuent à la lutte contre la précarité énergétique, via l'accompagnement des ménages, et la distribution d'aides financières dédiées à l'énergie (pour 60 % des CCAS/CIAS).

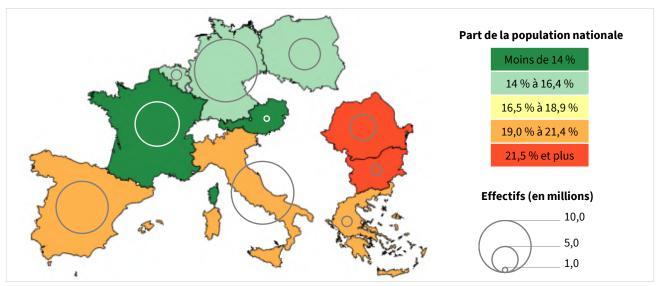
Les associations caritatives, par leurs actions régulières, contribuent à compléter les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique par de multiples voies: le Secours Catholique poursuit la distribution d'aides financières liées à l'énergie (les aides alimentaires restent le premier poste de distribution, et ont d'ailleurs été multipliées par 2,5 en 2020), l'Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs accompagne des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (1 226 chantiers en 2020). Ces actions, essentielles pour les ménages en situation de précarité énergétique, restent limitées au regard de l'ampleur nationale du phénomène.

Et ailleurs en Europe?

Malgré ce constat alarmant, la France se distingue des autres pays d'Europe, dans la mesure où elle fait partie des pays les plus avancés en matière de lutte contre la précarité énergétique*. En effet, il existe en France une définition partagée de la précarité énergétique, et des politiques et mesures dédiées à sa lutte.

En Europe, 72 millions de personnes disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté national (dont près de 80 % sont représentées sur la carte). Parmi celles-ci, 8,5 millions de personnes habitent en France, et représentent **13,6 % de la population nationale.** Au sein de cette population à faibles revenus, les dépenses du logement représentent en moyenne 40,4 % du revenu disponible en Europe (36,3 % en France), 17,8 % de la population déclarent une incapacité à maintenir une température adéquate dans le logement (17,8 % également en France), et 14,6 % de la population connaissent des arriérés de factures courantes liées aux services publics (énergie, eau, égouts, collecte des déchets, hors téléphonie) au cours des 12 derniers mois (19,1 % en France).

Population (en millions de personnes) à faibles revenus, et part de la population nationale disposant de faibles revenus en 2019 (Eurostat, 2021)



La lutte contre la précarité énergétique en France relève d'un travail partenarial fort, dont les actions sont imbriquées les unes aux autres. Malgré les efforts consentis par tous les acteurs, la précarité énergétique concerne encore 3,5 millions de ménages français en 2019. Si les différentes politiques et mesures ont permis de limiter l'augmentation des ménages concernés, elles doivent être poursuivies et renforcées pour enfin parvenir à éradiquer ce fléau.

^{*} Contexte et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en Europe, ONPE, 2021